

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE-MARITIME

ARRETE DE CIRCULATION EN AGGLOMERATION

Commune de BLANZAC LES MATHA

VC n°207 Chemin de Suchet

Le Maire de BLANZAC LES MATHA

Vu les articles L 2212-1 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-25 (signalisations) R 411-8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils Généraux et des Maires)

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992.

Vu la demande de la Société EIFFAGE INFRASTRUCTURES, représentée par Mme. BLANC Romane en date du 09 Octobre 2026 pour des travaux de création et d'extension d'un poste RTE, situé au Chemin de Suchet

Vu l'avis favorable de monsieur le Maire de BLANZAC LES MATHA

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 19 Octobre 2026 et jusqu'à la fin des travaux

- **Au niveau du chantier**, le Chemin de Suchet sera fermé à la circulation, l'accès des riverains sera possible au niveau de la RD 939 et sur la Route de Saint Jean d'Angély
- Interdiction à tous les véhicules légers ou poids lourds de stationner sur la chaussée (SAUF pour les véhicules de chantier et de secours),
- **Les travaux seront réalisés de préférence par fonçage**. Si ouverture de chaussée, la voirie sera remise à l'état identique initial.

ARTICLE 2 :

La signalisation de chantier sera posée, en amont et en aval du lieu d'installation et entretenue par la Société EIFFAGE INFRASTRUCTURES, représentée par Mme. BLANC Romane

ARTICLE 3

- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de MATHA ;
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier par la Société EIFFAGE INFRASTRUCTURES, représentée par Mme. BLANC Romane

Fait à Blanzac lès Matha, le 17 Octobre 2026
Le Maire de Blanzac les Matha

Éric MEHDAOUI

